Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260114-2601_EM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt cinq
le 24 novembre,
à 18 h 30
le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Carole CERVEAU , Maire de LE VIVIER SUR MER.

Etaient Présents : BARATAUD Clarisse, CHEVALIER Denis, CERVEAU Carole, COUPEZ Anne, DUPUY Armelle, EON Armelle, GUITTON Jean-Yves, MOREL Albéric, MOTTES Stéphane, SALARDAINE Mélanie, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Marie-Paule BRIQUET donne pouvoir à Albéric MOREL
Yann BAUBAN-JACQUES donne pouvoir à Carole CERVEAU

Absent(s) excusé(s) : Marie-Paule BRIQUET, Yohan LEGER, Yann BAUBAN-JACQUES, Guillaume BOULAIRE

Secrétaire de séance : Clarisse BARATAUD

Date de convocation : 20/11/2025

Date d'affichage : 20/11/2025

Délibération n° 26/01 : Acquisition servitudes et voirie – Impasse du Gros Orme

Objet : RECTIFIE LA DELIBERATION 25/38 DU FAIT D'UNE ERREUR MATERIELLE

Mme le Maire informe l'assemblée que les riverains de l'impasse privée de la rue du Gros Orme ont sollicité la commune, par courrier en date du 10/12/2012, pour une cession en vue du transfert de la voirie et réseaux divers dans le domaine public communal.
Cette procédure, enclenchée en 2014, n'ayant pas aboutie, une nouvelle proposition a été faite aux riverains par courrier le 27 mai 2024, en reprenant les termes de l'accord de 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L141-3 du code de la voirie Routière,
Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la demande formulée le 10/12/2012 et le compromis de cession de nouveau signée le 27/05/2024,
Vu le document d'arpentage établi par M LETERTRE Laurent, géomètre, en date du 20/03/2025, annexé à la présente délibération,
Vu l'erreur matérielle de transcription des parcelles et la rectification de la délibération 25/38,

Décide, à l'unanimité :
D'EMETTRE un avis favorable au transfert de la voirie et réseaux divers de l'impasse de la rue du Gros Orme dans le domaine public communal
D'AUTORISER les cessions à l'euro symbolique des parcelles suivantes :



Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260114-2601_EM-DE

Références des parcelles	Superficie	Nom et adresse des propriétaires	Usage	Nom de la voie
B 544 B 716	0a 90ca 1a 20ca	Mr et Mme MARTEL François 8 bis rue du Gros Orme 35960 LE VIVIER SUR MER	Voirie	Rue du Gros Orme
B 713 B 715	0a 23ca 0a 47ca	M. PRATE Romain et Mme ORAN Caroline 8 rue du Gros Orme 35960 LE VIVIER SUR MER	Voirie	Rue du Gros Orme
B 711	0a 41ca	Consorts MINIAC 1/ Mme MINIAC Nicole 6 rue du Gros Orme 35960 LE VIVIER SUR MER 2/ Mme ROYER Céline 18 Le Rocher Breton 35460 MAEN ROCH 3/ Mme MINIAC Emmanuelle 7 rue de l'Etanchet 35780 LA RCHARDAIS 4/ M. MINIAC Benoît 3 rue du Vaudoré 35120 DOL DE BRETAGNE	Voirie	Rue du Gros Orme
Surface totale :	**3a 21ca**		Voirie	Rue du Gros Orme

- **DE CLASSER** dans le domaine public communal lesdites parcelles et notifier à l'Hôtel des impôts (service du cadastre) la présente délibération,

- **DE METTRE A JOUR** la longueur de voirie communale en ajoutant 81 mètres linéaires de voie publique,

- **D'HABILITER** le Maire à signer l'acte authentique correspondant dont la rédaction sera confiée au Cabinet de notaires associés SECHE BORDIER de Dol de Bretagne

- **DE PRECISER** que l'ensemble des frais de géomètre restants à ce jour seront pris en charge par la Commune

- **DE PRECISER** que l'ensemble des frais notariés sont à la charge des propriétaires des terrains cédés à la commune, ci-devant désignés.

Suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Vivier sur Mer, le 24 novembre 2025.

Le Maire,
Carole CERVEAU .

Secrétaire de Séance,
Clarisse BARATAUD

MAIRIE DE LE VIVIER-S/MER
Ille-et-Vilaine